

# A L'ARVE CITOYENS !

## GEMAPI : LA SOLIDARITÉ AU FIL DE L'EAU !

Se balader à vélo le long des berges de l'Arve en toute sécurité, flâner au bord de la Menoge en admirant la biodiversité, apprendre à ses petits-enfants à pêcher une truite Fario dans le Borne... voilà des actes quotidiens que nous accomplissons sans y prêter attention.

Et pourtant, derrière ces plaisirs simples il y a de nombreux enjeux d'environnement, de confort et de sécurité que vos élus ont décidé de relever ensemble en instaurant la **G**estion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations : **GEMAPI**.

La GEMAPI permet d'aborder de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant de l'Arve. Car si l'eau est un élément dont il faut parfois se protéger, c'est également une ressource à préserver.

### GEMAPI : un courant pionnier et un élan solidaire

- Parce que l'entretien d'une rivière, les crues ou la préservation de la biodiversité ne s'arrêtent pas aux limites d'une commune,
  - Parce que les 1400 km de cours d'eau du bassin versant de l'Arve sont majoritairement situés sur des territoires à risque d'inondation,
  - Parce que sur notre territoire, la protection des milieux naturels aquatiques est une nécessité,
- les élus locaux du bassin versant de l'Arve ont choisi de fédérer leur énergie en devant l'entrée en vigueur de la GEMAPI, fixée à 2018 par le législateur.

### TAXE GEMAPI : une contribution qui coule de source

Instaurée en 2017 par votre Communauté de Communes ou d'Agglomération, afin de permettre au territoire de relever ce défi, la taxe GEMAPI est répartie sur les Taxes Foncières, la Taxe d'Habitation et la Cotisation Foncière des Entreprises. Cette contribution solidaire est reversée au SM3A – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents – qui est le garant de la bonne mise en oeuvre de la GEMAPI.

**Le montant de la taxe GEMAPI est entièrement dédié au financement de :**

- **la prévention des inondations,**
- **la préservation de la qualité et de la ressource en eau,**
- **la protection des milieux aquatiques.**

Plus qu'une taxe, la GEMAPI est une contribution solidaire et un investissement, dont nous percevons, ensemble, les bénéfices économiques et environnementaux.

### LE SM3A : UN PARTENAIRE AU LONG COURS

Acteur reconnu sur le bassin versant de l'Arve, le SM3A œuvre depuis plus de 20 ans pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Fort de cette expertise, il s'est vu confier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'exercice de la compétence GEMAPI par transfert des communautés de communes du bassin versant de l'Arve.

## GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

*“Protégeons les milieux aquatiques”*

Ensemble, contribuons à la protection de notre eau

Pour en savoir plus rendez-vous sur [www.arve-gemapi.fr](http://www.arve-gemapi.fr)

